

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_043

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	66
Votants	73
Pouvoirs	7

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 mars 2021

LE 25 mars 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

APPEL À PROJET AGENCIE DE L'EAU ADOUR GARONNE - RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSE-RIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme DUPEY-RAT, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, Mme FOLGADO, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAZ, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme CHABREYROU, M. COLBAC, M. SUDREAU, M. LEGAY, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. MALLET, M. VIROL, M. SERRE, Mme COURAULT

POUVOIR(S) :

M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. COURNIL
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. DELCROS donne pouvoir à Mme DOAT
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS

APPEL À PROJET AGENCIE DE L'EAU ADOUR GARONNE - RENOUVEAU POTABLE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que dans le cadre du plan de relance, l'agence de l'eau Adour-Garonne, qui mobilise un programme d'aide important aux investissements des collectivités pour l'eau, propose de renforcer le volet d'économie d'eau de son programme.

Qu'il s'agit de contribuer à dynamiser les investissements de réduction des fuites d'eau sur les réseaux d'eau potable et de mieux répondre aux constats récurrents de pénurie d'eau et de conflits d'usages pour contribuer à satisfaire sur le long terme les approvisionnements en eau des populations, ainsi que les usages économiques et les besoins environnementaux.

Que les Assises de l'eau ont mis en évidence le sous-investissement en matière de renouvellement de réseaux avec un faible taux de renouvellement des équipements. Le bassin Adour-Garonne n'échappe pas à ce constat avec un taux de renouvellement de 0,47 % pour une moyenne nationale de 0,58 % et des rendements trop faibles (75,7 % pour une moyenne nationale de 79,6 %).

Considérant qu'afin d'accélérer les investissements pour le renouvellement des réseaux, un nouvel Appel à Projet est proposé jusqu'au 1^{er} avril 2021 avec les modalités d'aide et les principaux critères d'éligibilité suivants :

- Pour les programmes de travaux de renouvellement à l'identique (canalisations seulement, sont exclus les branchements et les compteurs) ;
- Nécessité d'avoir réalisé une étude diagnostique et un schéma directeur ;
- Uniquement pour les territoires en Zone Solidarité Territoriale (ZST) ;
- Taux d'aide de **30 % en subvention + 20 % en avance remboursable** appliqués au montant hors taxe éligible du projet ;
- Le rendement du réseau dans le secteur visé par les travaux doit être inférieur à 85 % (ou à 65 + 0,2 x ILC) sauf en cas de présence avérée de CVM (avis ARS fondé sur les résultats d'analyse qui confirment la présence de CVM). Les conduites en PVC datant d'avant 1980 font actuellement l'objet d'une surveillance particulière, car elles peuvent libérer dans l'eau du chlorure de vinyle monomère (ou CVM), présentant potentiellement un risque pour la santé ;
- Une fois l'aide attribuée, le Maître d'Ouvrage a 4 ans pour réaliser les travaux ;
- Les dossiers sont instruits au fil de l'eau, par ordre de dépôts.

Que concernant le Grand Périgueux, le secteur disposant d'un schéma directeur et qui se situe également partiellement en ZST, est l'Ex territoire de Vallée de l'Isle.

Qu'il est proposé deux secteurs identifiés dans les schémas directeurs qui peuvent prétendre à intégrer cet appel à projet. Le Grand Périgueux devra alors, pour déposer son dossier auprès de l'Agence de l'eau, délibérer sur ce programme de travaux qu'il sera nécessaire de réaliser dans les 4 ans (2021-2024). Ce programme sera ensuite transféré au Syndicat Eau Cœur du Périgord dès que la procédure d'adhésion sera finalisée (Juin 2021) :

Secteur	Commune	Adresse	Commentaires
EST	Sorges et Ligueux	Le bourg Sorges et Ligueux	Conduite fuyarde amélioration du rendement
EST	Sorges et Ligueux	Entre le Réservoir d'Ogre et Négrondes La breuiller et les Dugassoux	Conduite fuyarde amélioration du rendement 325 000 €

Qu'à noter que le Syndicat Eau Cœur du Périgord s'est prononcé favorablement pour répondre à cet appel à projet lors de son comité syndical du 24 février 2021.

Qu'il est donc proposé de déposer un dossier et un programme de travaux pour répondre à l'appel à projet « renouvellement des réseaux » de l'Agence de l'Eau 2021 puis de s'engager à réaliser les travaux dans les 4 ans, si la demande d'aide est accordée par l'Agence de l'Eau.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de déposer son dossier et son programme de travaux pour répondre à l'appel à projet « renouvellement des réseaux » de l'Agence de l'Eau 2021 ;
- S'engager à réaliser les travaux dans les 4 ans, si la demande d'aide est accordée par l'Agence de l'Eau.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 26/04/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 26/04/2021	Périgueux, le 26/04/2021
	<p>Pour le Président et par délégation, Le Vice-Président, Christian LECOMTE</p> 